

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

CIRCULAIRE N° 7358/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/511-41 relative au concours sur épreuves pour le recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences du service des essences des armées au titre de l'année 2008.

Du 6 décembre 2007

NOR D E F E 0 7 5 2 7 2 9 C

Références :

Décret n° 76-802 du 19 août 1976 (BOC, p. 2703. ; BOEM 614.1.1.2) modifié.

Arrêté du 28 août 2002 (BOC, 2002, p. 7000. ; BOEM 614.1.2.2).

Référence de publication : BOC N°01 du 11 janvier 2008, texte 24.

Art. 1er. Un concours sur épreuves pour le recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences sera organisé en 2008.

Les épreuves écrites se dérouleront à la direction centrale du service des essences des armées, Fort de Vanves, Malakoff (92), aux dates et heures suivantes :

- mardi 18 mars 2008 de 08h00 à 13h00 : composition scientifique et technique ;
- mercredi 19 mars 2008 de 08h00 à 11h00 : épreuve de culture générale sans documentation ;
- mercredi 19 mars 2008 de 14h00 à 17h00 : épreuve de chimie et de thermo-dynamique relative aux machines thermiques.

Les épreuves orales se dérouleront également à la direction centrale du service des essences des armées le jeudi 27 mars 2008.

Art. 2. Le dossier de candidature comprend :

- une demande manuscrite ;
- un certificat médical établi par un médecin des armées faisant apparaître le SIGYCOP et l'aptitude à faire campagne ;
- un état signalétique et des services ;
- les photocopies des notes des 5 dernières années ;
- une photocopie de chaque diplôme donnant droit à majoration de points.

Le dossier, complété de l'avis du directeur du personnel dont relève le candidat, devra être adressé, par la voie hiérarchique, au ministre de la défense (Direction centrale du service des essences des armées, bureau SDA.2/RFR, 14, rue Saint-Dominique, 00450 ARMÉES) pour le 1er février 2008.

Art. 3. Le nombre de places offertes au titre de l'année 2008 est fixé par un arrêté publié au journal officiel.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur de 2e classe,
directeur adjoint,*

Vincent GAUTHIER.